



**ICOMOS**  
international council on monuments and sites

Journée de travail sur les études d'impacts patrimoniales **et** environnementales /  
Vers une approche intégrée des études d'impact culture/nature



## L'atelier national d'ICOMOS France

**Myriam LAIDET**, ICOMOS France, ISC-IFLA paysages culturels  
coordinatrice du GT Etudes d'impact patrimonial

Avec les contributions de

**Philippe CIEREN**, *Inspecteur des patrimoines, Ministère de la culture*  
**Dominique-Pierre MASSON**, *Inspecteur des patrimoines honoraire,*  
*Ministère de la culture*

## Pourquoi un atelier national?



**Un constat**, celui de la quasi-absence de la notion d'étude d'impact patrimonial dans le droit français.

+

**Un paradoxe**, la demande du Centre du patrimoine mondial de l'Unesco pour la réalisation d'une étude d'impact » *à chaque fois que des circonstances exceptionnelles se produisent ou des travaux sont entrepris qui pourraient avoir un impact sur la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien ou son état de conservation* ».

Extrait de l'article 169 des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial de l'Unesco

+

**Un enjeu économique**, l'accompagnement des projets d'urbanisme et d'aménagement dans les espaces patrimoniaux, protégés et non-protégés.



## GT / ICOMOS France - Comité français de l'UICN



**Automne 2016** : lancement des travaux



### **Une vingtaine d'experts - praticiens**

Architectes en chef des monuments historiques, Architectes du patrimoine, Urbaniste, Architecte – Urbaniste et Paysagiste de l'Etat, Juriste, Gestionnaires de sites Unesco, Direction des patrimoines du Ministère de la culture, Pôle patrimoine mondial du Ministère de la transition énergétique.



### **Objectifs**

- . un état des lieux de la pratique;
- . une comparaison avec d'autres pays européens ;
- . A terme, des recommandations à destination des gestionnaires de monuments, de sites et de paysages patrimoniaux inscrits ou non sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco.



## Un atelier national / Automne 2017

L'évaluation de l'impact au regard de la qualité du projet et de l'enrichissement de la valeur patrimoniale d'un site



### Trois questions clefs

- . l'anticipation des incidences par une qualité de conception et de réalisation d'un projet;
- . l'argumentaire pour démontrer la compatibilité du projet avec la valeur du lieu;
- . l'instruction de l'étude afin d'en sécuriser juridiquement les conclusions.



## Un atelier national / Automne 2017



### Un état du droit

La réforme de l'évaluation environnementale au regard des directives européennes / Le patrimoine dans l'évaluation environnementale .

### Des témoignages organisés en 3 tables rondes :

- L' étude d'impact et le projet ;
- L' étude d'impact et l'argumentaire ;
- L' étude d'impact et l'instruction .

### Deux grands témoins

- . Philippe Belaval, Président du Centre des Monuments historiques.
- . Dinu Bumbaru, ICOMOS Canada, Directeur des politiques d'héritage Montréal.

## L'évaluation de l'impact dans le droit français



### L'évaluation environnementale

- . l'évaluation environnementale de schémas, plans et programmes;
- . L'étude d'impact ( ou étude d'incidences) d'un projet;
- . L'élargissement au patrimoine culturel et au paysage.



### L'évaluation culturelle dans les aires protégées

- . le contrôle scientifique et technique des travaux sur les monuments ;
- . le contrôle scientifique / fouilles archéologiques;
- . la préservation des abords ( appréciation de la co-sensibilité, pas d'assise réglementaire à l'exception de l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France).



### Les questionnements

- . L'évaluation culturelle hors espaces protégés;
- . L'évaluation de la nature de l'impact ;
- . La caractérisation d'un bien culturel dans l'évaluation environnementale;
- . La prise en compte des dynamiques d'évolution du territoire;
- . L'association des citoyens à la procédure d'évaluation .



## L' étude d'impact et le projet / conclusions

### Les clefs de réussite

- . Une maîtrise d'ouvrage avec une volonté d'aménagement ;
- . Une maîtrise d'œuvre de conception s'appuyant sur « l'intelligence du site » ;
- . Une gouvernance technique qui régule les attributions des espaces publics et des droits à construire.

### L'étude d'impact environnementale (EIE), une démarche légitime pour évaluer

- la pertinence d'un projet de territoire (EIE avec un volet patrimonial et paysager) ,
- d'un programme préalable à l'élaboration d'un projet d'aménagement .

### Mais

**l'évaluation d'un projet de création architecturale, urbaine ou paysagère relève de jury scientifique et professionnel .**

**+**

**L'association des citoyens : pourquoi pas des représentants des usagers dans le jury?**



## L'étude d'impact et l'argumentaire/ conclusions



### L'analyse critique, un exercice pour construire l'argumentaire

- . les capacités du site à accueillir le projet : géomorphologie et historicité + état de la propriété + conditions d'évolution de l'occupation du site ;
- . la pertinence économique et sociale des usages envisagés par rapport au projet du territoire;
- . les conditions d'insertion dans le site.

**Objectif** : une programmation pour fonder un concours d'architecture ou d'urbanisme

**Le sens d'un projet patrimonial** : que veut-on transmettre ? qu'est-ce qu'on est prêt à perdre pour transmettre?

**Objectif** : restituer la cohérence patrimoniale du lieu, celle de sa protection et de son entretien ainsi que celle de sa compréhension (forme urbaine, histoire, permanence des usages)



# L'exemple de l'Etude d'impact patrimonial du projet de passerelle sur le pont du Tarn (Site Unesco d'Albi)

*Philippe Cieren , Inspecteur des patrimoines, Ministère de la culture*



**Evaluer un site pour le comprendre et valider le principe d'un projet**

- . une approche multiple interrogeant l'ensemble des enjeux et des critères (qualité du site, usage, contexte administratif...)
- . une méthode (exercice critique : inventorier, commenter, qualifier, comparer) qui demande des connaissances et des références

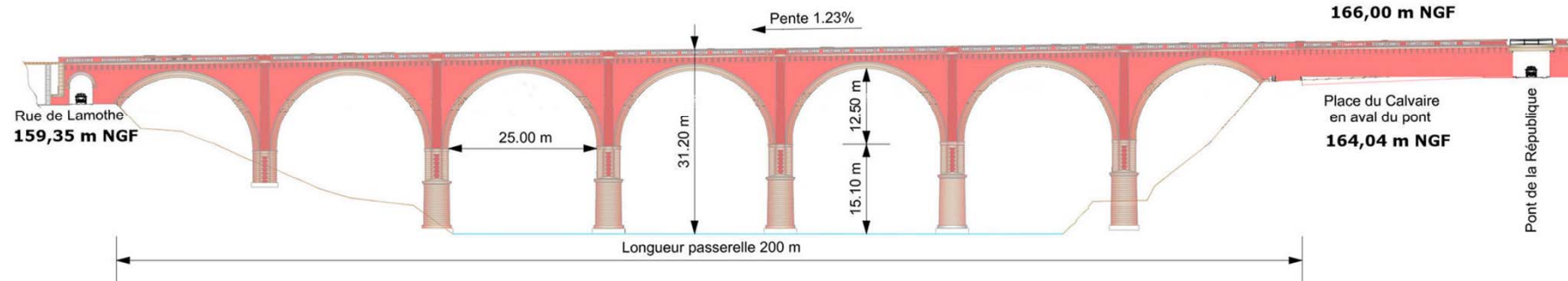
**Cette analyse critique permet l'établissement d'un cadre qui va organiser les conditions de l'émergence d'un projet de qualité**



**Rive droite**

**Côté aval**

**Rive gauche**







## L' étude d'impact et l'instruction



### L'instruction différente selon l'échelle et le type de patrimoine

L'Aire d'influence paysagère est le seul outil qui va au-delà de la prise en compte de l'espace protégé.

### L'attente de l'Autorité environnementale

- .une vision globale préalable pour définir les projets compatibles, à court et long termes/ les conditions d'instruction d'une Etude d'impact;
- . Le plan de gestion de site Unesco : un outil pour aider à l'instruction;
- . La validation : Préfecture de région + Ministères + ICOMOS .

### Le rôle de la Commission nationale du droit public

Émergence du droit des publics à participer à certaines décisions en aménagement + nominations de personnalités-garants ( en lien avec la Compagnie des commissaires-enquêteurs).

## Premières conclusions



- **Remplacer le terme « l'étude d'impact patrimonial », par le terme « l'expertise patrimoniale du projet » :**
  - . pour qualifier le bien patrimonial , à toutes les échelles, du bâti au territoire et son paysage;
  - . pour associer toutes les expertises, scientifiques, techniques et citoyennes ;
  - . pour fonder la programmation, préalable à un concours .
- **S'assurer de la cohérence** de résultat du Jury de concours avec les conclusions de « programme » de l'Etude d'impact patrimonial.
- **Renforcer la sécurité juridique** de l'Etude d'impact par une instruction simplifiée.
- **Mobiliser l'expertise ICOMOS France** pour accompagner les porteurs de projets , en amont d'une instruction d'une Etude d'impact.

## Premières conclusions

Vers un aménagement du droit commun de l'étude d'impact (*Dominique-Pierre Masson, Inspecteur des patrimoines honoraire*)



- **L'identification du patrimoine potentiellement impacté** en fonction de la distance, de la configuration topographique et de l'importance des ouvrages ;
- **Un périmètre d'investigation intégrant trois échelles de sensibilité** : proche, intermédiaire, lointaine;
- **La qualification du ou des patrimoines concernés** ;
- **La détermination de la nature de l'impact** ( direct et indirect, physique ou d'ordre culturel) et la mise au point d'un barème de sensibilité ( impact très fort, fort, moyen, faible);
- **La prise en compte dynamique de la perception du patrimoine**,
  - .intégrant la notion de parcours et d'approches symboliques ,
  - .intégrant la dynamique d'évolution du territoire d'implantation.

## La poursuite de la démarche en 2018

- établir un cahier des charges d'une étude d'impact à partir des clefs de réussite identifiées pendant la journée;
- mobiliser les experts européens du groupe ICOMOS Europe pour élargir la réflexion et comparer la pratique française avec celles d'autres pays européens ;
- mobiliser des sites pour tester nos conclusions;
- Un atelier international en 2018 an pour restituer les conclusions.

